



Commune de Brot-Plamboz

## **Rapport du Conseil communal au Conseil général** **relatif à une demande de crédit de Fr. 30'000.—** **pour soutenir l'implantation d'un cabinet médical** **de groupe aux Ponts-de-Martel**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### **Introduction**

Les médecins généralistes de notre Vallée, soit le D<sup>r</sup> Stéphane Reymond aux Ponts-de-Martel et la D<sup>resse</sup> Anne Girard à La Sagne, vont stopper leurs activités en 2022.

Le D<sup>r</sup> Stéphane Reymond, depuis quelques années, a eu de nombreux contacts avec le Conseil communal des Ponts-de-Martel pour planifier au mieux son départ à la retraite et maintenir un cabinet médical dans notre Vallée. L'idée du cabinet médical de groupe est apparue comme la plus idéale. Cela permet de couvrir un plus large bassin de population, puisqu'il accueille plusieurs médecins. Partant de ce concept, le D<sup>r</sup> Stéphane Reymond, après de longues recherches, a trouvé des médecins prêts à venir exercer leur profession dans la Vallée de La Sagne et des Ponts-de-Martel.

### **Les futurs médecins et leur projet**

Il s'agit de deux jeunes médecins diplômés depuis 2015 qui nous ont contactés afin de venir nous présenter leur projet. Nous les avons rencontrés le 31 août 2020.

M<sup>me</sup> Charlotte Leuba, originaire des Montagnes neuchâteloises, a suivi ses études de médecine à Lausanne, poursuivant ensuite sa formation à l'Hôpital cantonal de Fribourg en médecine interne, aux urgences de Neuchâtel et au SMUR, puis au Centre neuchâtelois de psychiatrie et en cabinet médical à La Chaux-de-Fonds. Actuellement, elle est cheffe de clinique en médecine interne à Pourtalès.

M. Nicolas Wenger, originaire du canton de Fribourg, a suivi ses études de médecine à Lausanne, poursuivant ensuite sa formation en chirurgie à Neuchâtel, à Soleure et à Bienne en médecine interne, à Bienne aux urgences et soins intensifs et à l'Hôpital de l'Île à Berne en hématologie. Actuellement, il est chef de clinique en médecine interne à Bienne.

Ils sont tous les deux actuellement en formation pour devenir médecins généralistes.

Ils ont envie de pratiquer la médecine générale à la campagne où l'on y trouve une grande variété de patients. Ils ne désirent pas pratiquer la pédiatrie mais reprendraient les deux homes de la Vallée. Leur idée serait d'avoir deux cabinets mais regroupés au même endroit pour mieux profiter des connaissances de chacun et échanger. Chacun aurait ses patients avec l'aide de l'autre si urgence et lors des vacances. Le cabinet ne fermerait donc pas. Les deux médecins sont intéressés à faire de la radiologie pour être plus efficace tout de suite, avoir un laboratoire pour effectuer de petites analyses et un électrocardiogramme. En résumé, ils aimeraient pouvoir assurer de petites urgences pendant la journée. Au début, dans un souci de ne pas être submergés, ils restreindraient leurs patients aux trois communes de notre Vallée. Par la suite, peut-être qu'ils accepteraient de la clientèle de la Vallée voisine. Ils aimeraient effectuer la passation en novembre 2022 sitôt que les médecins actuels arrêteront.

Concernant le lieu d'implantation du cabinet, leur choix s'est porté sur des locaux situés dans l'ancienne fabrique « La Martel » aux Ponts-de-Martel qui est en cours de rénovation. Ce bâtiment appartient à des investisseurs privés. Le volume de ces locaux semble optimal pour leur projet ainsi que la situation dans le village. A noter que La Sagne n'a eu aucun local à proposer au sein de son territoire.

### **Financement du projet**

La recherche de nouveaux médecins généralistes à la campagne n'est pas simple. Pour ce faire, il est de coutume que les communes encouragent les candidats par une aide financière.

C'est dans ce contexte que M<sup>me</sup> Charlotte Leuba et M. Nicolas Wenger ont rencontré les trois Conseils communaux de notre Vallée pour présenter leur projet et solliciter une aide financière.

Ensuite, les Conseils communaux des Ponts-de-Martel, de La Sagne et de Brot-Plamboz se sont rencontrés afin de parler de la question sur le plan de la Vallée. Le choix s'est porté sur une aide pour le projet de la salle de radiologie.

Un appareil de radiologie coûte environ Fr. 70'000.— auxquels s'ajoutent les frais d'aménagement du local qui doit être isolé avec du plomb. Le but est d'arriver à un soutien financier global de Fr. 100'000.— de la part des trois communes, versé courant 2022.

Afin de ne pas recourir à la traditionnelle répartition par rapport au nombre d'habitants de chaque commune, nous avons proposé aux deux autres communes que **Brot-Plamboz participe pour un montant de Fr. 30'000.—**. Il a alors été décidé que, pour arriver aux Fr. 70'000.— restants, La Sagne offrirait également Fr. 30'000.— et Les Ponts-de-Martel Fr. 40'000.—. Le montant plus important pris en charge par Les Ponts-de-Martel se justifie par le nombre d'habitants plus élevé que dans les deux communes voisines et par l'implantation du cabinet médical sur son territoire.

L'aide financière des trois communes serait versée à condition que les deux médecins s'engagent formellement à exploiter ce cabinet de groupe pour une durée de cinq ans au minimum et quoi qu'il arrive l'équipement de radiologie resterait dans ce cabinet.

### **Conclusion**

Nous sommes persuadés que notre Vallée perdrait en qualité de vie s'il n'y avait plus de médecins et que cela pourrait même condamner la pharmacie des Ponts-de-Martel.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre ce rapport en considération et d'accepter l'arrêté qui vous est soumis et que vous trouverez sur la page suivante.

Brot-Plamboz, le 14 décembre 2020.

LE CONSEIL COMMUNAL



Commune de Brot-Plamboz

## Demande d'un crédit pour soutenir l'implantation d'un cabinet médical de groupe aux Ponts-de-Martel

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

vu le rapport du Conseil communal, du 14 décembre 2020 ;

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.** – Un crédit de Fr. 30'000.— est accordé au Conseil communal pour soutenir l'implantation d'un cabinet médical de groupe aux Ponts-de-Martel en participant à l'acquisition d'une installation de radiographie.

**Art. 2.** – Ce montant sera versé pour autant que les médecins s'engagent formellement à exploiter le cabinet médical de groupe durant un minimum de cinq ans et que cet équipement de radiographie reste implanté au cabinet de groupe.

**Art. 3.** – La dépense sera portée au compte des investissements 51900.00 chapitre 4900 – Santé et amortie au taux de 5%.

**Art. 4.** – Le Conseil communal est autorisé à conclure l'éventuel emprunt nécessaire au financement de cette dépense.

**Art. 5.** – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Brot-Plamboz, le 25 janvier 2021.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La secrétaire :  
Noémie Grezet

Le président :  
Pierre-Eric Jacot